

TMJ.-  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 88-35 du 20 Janvier 1988

chargeant le Camarade Ousmane BATOKO,  
Ministre de la Culture, de la Jeunesse  
et des Sports, de l'intérim du Camarade  
Philippe AKPO, Ministre des Enseignements  
Maternel et de Base pour compter du 18  
Janvier 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

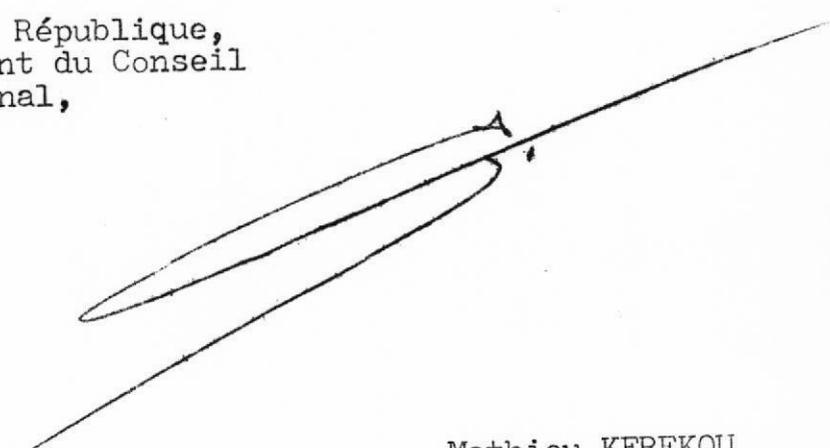
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 18 Janvier 1988, le Camarade Ousmane BATOKO, Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports est chargé de l'intérim du Ministre des Enseignements Maternel et de Base pendant l'absence du Camarade Philippe AKPO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 20 Janvier 1988

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MCJS-  
MEMB 6 autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 ONEPI-GCONB 4  
BN-DAN 4 UNB-FASJEP 2 Préfets 6 JORPB 1.-